



Commission paritaire : Frais de santé/ prévoyance du 6 mai 2009.

Etaient présents pour la CFDT : Bruno MESNIN et Chantal GROS

- **PREVOYANCE** : Les représentants du Groupe Mornay et d'AXA ont présenté les résultats, ces deux groupes interviennent pour la prévoyance des Cadres et Agents de Maîtrise. En 2008 la direction avait souhaité une baisse des cotisations pour cette catégorie de personnel, ce qui a été fait, les Agents de Maîtrise ont bénéficié d'une baisse de 15 %. Depuis le 1^{er} janvier 2009, c'est AGRR qui a pris le relais pour la prévoyance des Agents de Maîtrise. Le contrat Mornay se poursuit au niveau des Cadres.

L'AGRR intervient pour la prévoyance des employés et ouvriers dans le cadre de la garantie décès, rente éducation...et les AM pour le capital décès. Les comptes ont été présentés, il est ressorti que le nombre de capitaux décès est en augmentation, toutefois, pour le groupe, la sinistralité est inférieure à la moyenne nationale. La rente éducation est très largement déficitaire alors que pour la rente conjoint, c'est le contraire ; le tout étant équilibré.

- **MIEL MUTUELLE** : Mr GAUCHER, président de la Mutuelle est ensuite intervenu pour ce qui est des résultats 2008. Il a présenté les comptes par niveaux. Nous avons pu noter une légère augmentation du nombre de personnes couvertes par la Mutuelle. En ce qui concerne l'évolution des effectifs actifs, le nombre des adhérents du niveau 1 est stable, au niveau 2 ils sont en diminution et les niveaux 3 et 4 sont en augmentation. Pour les retraités, la situation est stable.

Ensuite une analyse des prestations par niveau a été présentée ; il est apparu que le « reste à charge » (9,16%) au niveau 1 est bien évidemment supérieur à celui des niveaux 2 (8,02), 3 (7,31) et 4 (7,04) ; il y a également moins de « reste à charge » pour les retraités (8,8).

La taux de CMU à régler par la Mutuelle est en nette augmentation pour 2009 : plus de 3 %, ce qui risque d'avoir des répercussions sur les résultats. A ce jour, la consommation des adhérents est soutenue.

En ce qui concerne le résultat technique et le ratio entre les cotisations et les prestations pour les actifs, nous pouvons dire qu'il y a des différences importantes, en effet le taux de chargement pour le niveau 1 est de 47 % donc largement bénéficiaire, celui du niveau 2 est de 89 %, un taux correct, pour le niveau 3 il est à 107 % donc légèrement déficitaire et enfin le taux de chargement du niveau 4 est préoccupant car il est de 140 %.

C'est à ce moment que Mr MASSUS intervient pour mettre en garde, il a demandé instamment à Mr GAUCHER de mettre en face des prestations du niveau 4 un tarifaire adapté (au 1^{er} juin !...). Les Organisations Syndicales pensent que même si l'on constate un déficit important, il est peut-être un peu tôt pour intervenir dans la mesure où la création de ce niveau est très récente et qu'il n'y a pas de recul. Il n'est peut-être pas nécessaire de se précipiter. Mr GAUCHER quant à lui répond qu'il y a forcément surconsommation la 1^{ère} année et que techniquement il sera seulement possible d'appliquer l'augmentation de cotisation pour ce niveau au 1^{er} juillet 2009.

Il y aura probablement une règle dérogatoire pour le cas où des adhérents voudraient baisser au niveau 3 du fait d'une augmentation trop importante du niveau 4. Nous pensons qu'il devrait y avoir une prochaine Commission Paritaire pour traiter de ce sujet.

- **PORTABILITE** : intervention de Mr GENEY pour CASINO. Il s'agit de la continuité de la prévoyance et de la Mutuelle en cas de départ d'un salarié de la société (loi de modernisation sociale). A ce jour, les décrets concernant le sort des CDD ne sont pas encore parus (18 mai négociation MEDEF/Organisations Syndicales). Le groupe CASINO doit se positionner sur la mutualisation ou l'adhésion individuelle facultative. Mr MASSUS dit avoir déjà une approche sur le sujet, il se peut qu'en ce qui concerne la prévoyance il y ait mutualisation, en revanche pour ce qui est de la mutuelle il pense qu'il serait préférable d'aller vers une adhésion individuelle.

Fait le 6 mai 2009, Chantal GROS